

Extrait d'acte de naissance

Bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie

Définition de glossaire

Mis à jour le 02 juin 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Personne(s) désignée(s) par le souscripteur du contrat, qui, selon le cas, percevront le capital ou la rente en cas de décès de l'assuré. En général le souscripteur est également l'assuré.

- Code des assurances : articles L132-1 à L132-27-2 - Article L132-8



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R44019>